

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 septembre 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je dois vous signaler que Mme FIRQUET arrivera avec quelques minutes de retard. M. le Gouverneur va essayer de nous rejoindre.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ? Non, tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ? Non, Mme CAROTA

Mme CAROTA - HODY arrivera un peu en retard, M. CLOSE arrivera en retard également.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. MATHY excusé aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. GILBERT

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. FRANZEN excusé.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour et un livre édité par M. Julien MOES, ancien collaborateur de notre Province et intitulé « DES AILES POUR L'ÉTERNITÉ ».

Les chefs de groupe se sont réunis aujourd'hui à 14 heures 45 avec à son ordre du jour : Interventions des chefs de groupe sur le compte 2012 et les documents budgétaires 2013-2014 - ORDRE DE PASSAGE.

L'ordre de passage des chefs de groupe, lors de leurs interventions de demain mercredi 23 octobre sur le compte 2012 et les documents budgétaires 2013-2014, a été déterminé comme suit par tirage au sort :

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

1. le groupe CDH-CSP
2. le groupe PTB+
3. le groupe ECOLO
4. le groupe PS
5. le groupe MR.

V.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT. - Comme signalé hier, deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Les deux questions étant du ressort de M. le Député provincial-Président, André GILLES, celles-ci ont été regroupées, à savoir : question d'actualité concernant « Les Cahiers n° 92 de recherche du GIRSEF »

Document 13-14/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil concernant « Les Cahiers n°92 de recherche du GIRSEF.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Mme Valérie DERSELLE.

Mme DERSELLE, Conseillère (à la tribune). - Merci M. le Président. Mes chers Collègues, les cahiers n°92 du GIRSEF d'avril 2013 évoquent la situation des jeunes professeurs qui quittent l'enseignement avec particulièrement un taux de sortie marqué à un an et à 5 ans. Cette publication est libre et disponible sur le site de l'UCL.

Le GIRSEF est l'abréviation de Groupe interdisciplinaire de recherches sur la socialisation et formation. Il a été fondé en 1998 au sein de l'UCL. Par ailleurs, l'analyse révèle des disparités en ce qui concerne la capacité d'absorption des nouveaux enseignants.

Enfin, le rapport met en avant la problématique de l'accompagnement et du soutien en début de carrière pour les

enseignants qui commencent.

Qu'en est-il pour l'Enseignement provincial à Liège.

Je vous remercie de m'informer, je vous remercie de nous informer M. le Député. Merci.

M. LE PRESIDENT. Merci Mme la Conseillère.

Document 13-14/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la disparition du patrimoine liégeois sidérurgique et du Val Saint-Lambert.

M. LE PRESIDENT.- Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la disparition du patrimoine liégeois sidérurgique et du Val Saint-Lambert. Je donne la parole à M. Marcel BERGEN.

M. Marcel BERGEN, Conseiller (à la tribune). - Madame la Greffière, Messieurs les Députés.

A l'instar des communes concernées par l'activité sidérurgique, notre Conseil provincial du 31 janvier 2013 a voté une motion visant à afficher notre solidarité avec les familles des travailleurs d'ArcelorMittal.

Nous exprimons notre volonté de voir toutes les pistes d'avenir activées sans délai comme les 24 bourgmestres de Liège-Métropole, nous exprimons toute une série d'exigences envers le gouvernement wallon, envers l'Europe et envers Mittal.

A l'occasion des fêtes de Wallonie en septembre 2013 organisées dans la plupart des communes de l'arrondissement de Liège, les travailleurs sidérurgistes sont venus crier leur colère et demander des comptes aux responsables politiques.

Au cours de ces discours, les édiles politiques ont une nouvelle fois réitéré leur solidarité. Aux yeux des travailleurs et de leurs familles, les sidérurgistes ont clamé que cela n'était pas suffisant. Ce qu'ils voulaient, c'était des actes et des solutions concrètes et aujourd'hui on est bien loin du compte.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Dans de nombreuses manifestations, les travailleurs exigeaient que leur avenir et celui de leurs enfants soient assurés. Aujourd'hui, ils sont ulcérés de constater le laxisme et l'impuissance des partis politiques traditionnels. Ils dénoncent à juste raison le fait que « pour les banques, on ait trouvé des milliards. Et pour eux rien ». Sinon le désespoir !

Combien de suicides faudra-t-il pour que les responsables politiques prennent conscience que l'on fonce droit dans le mur ? Et que malgré les belles promesses pour la création d'emplois pour demain, notre province devient un désert économique.

Nous perdons peu à peu nos plus beaux fleurons industriels. Après la sidérurgie, c'est maintenant la cristallerie du Val Saint Lambert, de renommée mondiale, qui est mise en danger c'est -à-dire la faillite.

Nous ne pouvons pas nous permettre de baisser les bras et laisser un capitalisme de plus en plus sauvage fermer nos outils et continuer à subir un tel affront à la dignité humaine.

Sans se cacher derrière l'Europe pour justifier l'injustifiable, que compte faire dans les plus brefs délais le collègue provincial ?

Il faut à tout prix continuer à réclamer avec les travailleurs et leurs syndicats « le maintien d'une sidérurgie intégrée à Liège ». Parce que sans le chaud, la sidérurgie à froid est invivable. Dans 5, 6 ans, s'il n'y a pas une sidérurgie intégrée, si on ne rétablit pas le chaud, le froid disparaîtra également avec tout ce que cela comporte de pauvreté dans notre région. Il faut surtout passer aux actes !

En particulier, quel rôle peut concrètement jouer l'agence de développement économique qu'est la SPI pour assurer un avenir à la sidérurgie intégrée en Province de Liège ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES, pour la réponse du Collège

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

provincial.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci M. le Président. Tout d'abord, je vais répondre à la première intervention, celle de Mme DERSELLE.

Mme Valérie DERSELLE m'interroge sur la situation des jeunes enseignants qui, selon une étude menée par l'Université catholique de Louvain en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles, seraient 35% à quitter le métier endéans les 5 premières années de pratique.

Cette même étude, qui porte, précisons-le, sur tous les niveaux de l'enseignement obligatoire, démontre que, et pas seulement le supérieur ou le secondaire, plus de la moitié de ces « sorties précoces », 19,1% précisément, se déroulent lors de la première année.

Il est effectivement intéressant, Mme la Conseillère, de s'interroger sur la situation de ces jeunes enseignants au sein de notre enseignement provincial.

Nous avons interrogé le Service du personnel de la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège qui, faut-il le rappeler, assure notamment la gestion de la situation administrative du personnel enseignant, depuis la candidature de l'agent jusqu'à son départ.

Sur la base des chiffres récoltés, qui portent sur les 10 dernières années scolaires, statistiques suffisamment longues, il apparaît que 8,87% des enseignants engagés donc y compris pour des prestations intérimaires de courte durée, quittent l'enseignement avant 6 ans, ce qui correspond sur les 10 ans au départ de 329 enseignants sur les 3.705 agents engagés sur la même période. Ils sont donc environ 5,1% à quitter notre enseignement provincial après 1 an.

On doit certes se réjouir d'un taux, si je peux dire, de « sortie précoce » bien inférieur dans l'Enseignement de la Province de Liège à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel que calculé dans l'enquête. Mais on doit aussi rappeler les différentes actions que nous menons (ou que nous initions) et qui,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

d'une manière ou d'une autre, contribuent à l'obtention d'un tel résultat.

Rappelons que l'Enseignement de la Province de Liège est bien évidemment partie prenante à la politique globale d'accueil d'un nouvel agent provincial mise en place par le Collège provincial.

Complémentairement à la séance d'accueil générale des nouveaux agents au cours de laquelle la Direction générale de l'Enseignement de la Province anime déjà un atelier spécifique durant lequel chaque nouvel agent reçoit un premier dossier personnalisé relatif à sa situation administrative, elle organise une séance d'accueil et d'information spécifiquement destinée aux personnels relevant de son secteur.

Au cours de cette séance, les nouveaux agents découvrent tout d'abord toute l'étendue de l'offre d'enseignement, les infrastructures et les projets mis sur pied par les différents établissements provinciaux. Ensuite, rassemblés au sein de plusieurs sous-groupes en fonction du niveau d'enseignement concerné secondaire, promotion sociale et supérieur, les nouveaux enseignants reçoivent une information spécifique et tous les renseignements liés à leur situation professionnelle personnelle. Une séance de questions-réponses clôture cette rencontre résolument placée sous le signe de la convivialité.

Ces manifestations, qui visent à favoriser l'intégration d'un nouvel agent dans le paysage de l'enseignement provincial, contribuent, selon nous, à un accueil de qualité au sein de la grande famille provinciale et ce n'est paternaliste que d'exprimer cela comme ça.

Par ailleurs, depuis peu, tous les agents nouvellement engagés reçoivent une brochure d'accueil comprenant, par niveau d'enseignement, toutes les informations pratiques sur leur futur métier. La réalisation de ces vade-mecum, pourrait-on dire, s'inscrit pleinement dans le cadre d'une démarche qualité que nous promovons au sein de nos établissements. Ces brochures sont remises par notre Service du personnel, à l'issue de l'audition que nos Inspecteurs réalisent et qui constitue, en quelque sorte, la première étape de ce processus d'accueil.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Ces brochures, Madame la Conseillère, sont à votre entière disposition et je précise, soucieux de l'environnement de ma planète, que j'en n'ai pas pour les 56 conseillers mais si quelqu'un est intéressé, il est évident qu'il peut le demander ici au greffe et qu'on leur fera parvenir. Voilà pour Mme la Conseillère, pour Valérie.

Enfin signalons le projet de tutorat qui devrait être prochainement déployé dans le cadre du projet « Réussir Ensemble ». Il vise à la prise en charge des nouveaux enseignants par leurs pairs.

Même si les facteurs explicatifs du « taux de sortie », j'aime pas trop l'expression mais c'est de cela dont il s'agit, des jeunes enseignants sont nombreux et variés ; les auteurs de l'enquête pointant notamment le diplôme obtenu, les types d'établissement ou encore le territoire où le métier est exercé... il y a plusieurs causes à cette situation, nous sommes convaincus que les actions menées par notre Direction générale participent à la fidélisation, j'ose le mot, et au bien-être de nos enseignants.

J'espère ainsi avoir répondu chère Valérie, Madame la Conseillère à ta question.

M. le Président avec votre autorisation, j'enchaîne avec la réponse à la question posée par le Conseiller Marcel BERGEN.

Tout d'abord, je voudrais dire combien le geste d'Alain Vigneron m'a profondément affecté. Cela montre combien le travail est un élément constitutif de la vie de chacun et de la vie collective. Certains considèrent les travailleurs comme des variables d'ajustement dans leurs livres de compte, ce ne sera jamais mon cas. On travaille pour gagner sa vie, pas pour la perdre.

C'est pourquoi, au sein de notre institution, la prévention du suicide, et ce n'est pas Katty FIRQUET qui va me démentir, Katty qui déploie tous ces efforts en la matière avec ses services, a été et demeure au fil des législatures un des objectifs prioritaires du département des affaires sociales et de sa Commission de Prévention du Suicide mise sur pied dès 1992.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Notre objectif général est d'être en phase avec les besoins des citoyens, du secteur associatif et des communes en poursuivant la prévention, la postvention, la coordination, le soutien aux acteurs du secteur social et la formation durant la présente législature.

Ma collègue Katty Firquet pourrait vous en dire bien davantage. Sachez cependant qu'un large éventail d'actions préventives d'information, des folders, des brochures, et d'orientation, de postvention ou de prise en charge ont été, sont et continueront d'être menées à la fois en direction de toute notre population mais aussi plus particulièrement en ciblant les catégories à risques fragilisées par le contexte culturel et socio-économique, parfois les deux.

Le sujet est grave et il est plus que temps de modifier le regard porté sur la santé mentale à l'heure de la réforme des soins de santé mentale en Belgique car l'amélioration du bien-être des personnes en détresse est à ce prix.

Une entreprise métallurgique du bassin liégeois, la société Magotteaux a aussi fait appel à notre expertise suite au décès par suicide d'un membre de son personnel. De même, la cellule de reconversion à l'initiative des délégués syndicaux d'ArcelorMittal a également pris contact avec nos services dont la cellule « Prévention Suicide ».

Un mot encore à ce sujet, avant d'inviter notre assemblée à quelques instants de silence et de solidarité, à la mémoire d'Alain Vigneron : la mort d'un homme, qui plus est la mort volontaire d'un homme, dans un contexte socio-économique difficile, est un acte qui réclame de chacun respect et dignité. J'engage les uns et les autres dans cette double voie.

(Les membres de l'Assemblée se lèvent et observent une minute de silence).

Chers Collègues, à propos de l'avenir de notre sidérurgie, je dirais simplement que je ne retire pas un mot de ce que j'ai dit précédemment et que, oui, oui évidemment, notre souhait le plus cher, rejoignant en cela celui des travailleurs et des organisations syndicales qui les représentent, était et reste de

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

maintenir et de développer une sidérurgie intégrée à Liège. Et je ne répondrai pas aux « il n'y qu'à » par « c'est la faute à l'Europe ». Mais il faut cesser de croire que nous vivons sur une île déserte coupée du monde et des réalités, même si nous n'aimons pas forcément ces réalités.

Et ces réalités nous conduisent à un constat amer. Après plus de 70 contacts tous azimuts, pratiquement sur tous les continents, le gouvernement wallon et les consultants qu'il avait mandaté, n'ont pas trouvé un partenaire industriel intéressé pour accompagner la reprise de notre sidérurgie. Pas un.

Alors il a bien fallu reprendre le dossier avec ArcelorMittal et au bout de discussions difficiles, menées pied à pied, un accord est intervenu entre ArcelorMittal, les organisations syndicale et du gouvernement wallon, sous l'égide du Ministre Jean-Claude Marcourt. Au terme duquel, c'est vrai, nous n'avons pas la sidérurgie intégrée que nous voulions, mais cet accord préserve les outils pour qu'il puisse en être ainsi, ce que refusait Mittal dans son premier plan. Par rapport à ce plan initial tel qu'il a été annoncé en janvier, et sans préjuger de ce qui sortira des négociations en cours sur le volet social, outre la possibilité de relancer une sidérurgie intégrée, des garanties fortes ont été engrangées notamment sur les investissements qu'ArcelorMittal va faire à Liège, sur l'approvisionnement en brames des lignes à froid maintenues en activité, sur le rôle majeur du CRM, le Centre de Recherche sur la Métallurgie. Autre avancée importante : le nombre de perte d'emploi a été revu à la baisse. Il le sera plus encore si le dossier de la reprise de la cokerie se concrétise mais ça c'est un autre problème et les avis sont partagés aussi par rapport au souci environnemental.

Est-ce un accord qui répond à nos attentes, à tous nos espoirs ? Non. Evidemment non, trois fois non... Mais c'est un accord qui continue d'inscrire la sidérurgie liégeoise dans le temps et lui offre des possibilités de développements nouveaux. Aux côtés des autres acteurs publics, les gouvernements wallon et fédéral, ainsi que les communes, la Province continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le développement économique de notre bassin.

Quant au Val Saint Lambert, autre dossier, tu n'en douteras

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

pas j'espère, qui m'est particulièrement proche autant que la sidérurgie si je peux dire. Rappelons-nous que la problématique globale concernant le site du Val Saint-Lambert a toujours été prise en compte par la Province de Liège qui fut le partenaire de la première heure et qui est toujours dans le cadre d'Immoval. On peut toujours tout reprocher à tout le monde, et singulièrement à ceux qui agissent et qui assument leurs responsabilités, mais ici, il faudrait ajouter la mauvaise foi à la méconnaissance - à moins qu'il ne s'agisse de contre-vérité - pour fustiger les pouvoirs publics dans ce dossier.

Rien que pour la dernière séquence du Val, depuis 2009, c'est près de 4 millions, sous différentes formes, que la Région a investi au Val. Les actionnaires privés y ont mis autant sinon plus. Ceux-ci n'ont pas, d'autre part, ménagé leurs efforts pour redynamiser la marque, que la Région était parvenue à protéger des intérêts étrangers qui voulaient s'en servir sans plus rien produire chez nous.

Malgré ces différentes interventions, et étant confrontée à une conjoncture économique difficile, à un besoin profond de redynamisation de la marque, à des investissements importants au niveau du four, à des nouveaux marchés à conquérir (Chine, Inde, Russie, ...), l'entreprise n'est pas parvenue à atteindre ce qu'on appelle le « break-even », le seuil de rentabilité.

Aujourd'hui, les actionnaires ont décidé de déposer le bilan et le dossier a été confié à des curateurs.

La cristallerie se trouvait sous Procédure de Redressement Judiciaire avec une échéance fixée au 25 octobre. Ce temps avait été mis à profit pour, d'une part négocier un partenariat avec la cristallerie Lalique et d'autre part pour permettre aux mandataires de justice de prospecter d'autres voies de reprises.

Or, malgré tous les efforts des actionnaires et ceux des mandataires de justice, il a été impossible de dégager une solution acceptable devant l'insécurité juridique qui pèse sur la cristallerie en raison d'une action entamée par la Commission Européenne sur les prêts accordés par la Région wallonne qui, selon la Commission, pourraient être assimilés à une aide d'état faussant la concurrence et donc susceptibles de remboursements.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

On croit rêver alors que les plus gros concurrents en matière de production en cristal se trouvent en Turquie, en Inde et en Chine, pays qui, comme tout le monde le sait, respectent scrupuleusement les règles de concurrence en matière de marché ainsi que les plus élémentaires droits de leurs travailleurs, c'est bien connu !

Devant le rapport de carence des mandataires de justice remis au Tribunal de Commerce, il était de la responsabilité de l'administrateur délégué de déposer le bilan avant l'échéance du 25 octobre.

Justin Onclin, actionnaire majoritaire de la cristallerie, a donc fait aveu de faillite ce vendredi 11 octobre.

Au-delà de cette immense déception, je souhaite préciser que SPECI, Société de Promotion et d'Etude de Concepts Immobiliers, a investi dans la cristallerie, le chiffre est précis, je me suis renseigné, 1.258.650 €. La perte sèche de ce lourd investissement n'a pas altéré la confiance du groupe en l'avenir de la cristallerie, pour lequel elle continue à chercher des solutions de relance, avec des partenaires nouveaux, et aux côtés de Justin Onclin.

Celui-ci a pourtant perdu environ 10 millions d'euros dans l'aventure, tandis que la Région wallonne y a laissé 3 millions, dont elle récupérera une partie grâce à la vente des bâtiments sur lesquels elle dispose d'une hypothèque.

SPECI a rencontré plusieurs fois Monsieur Denz, propriétaire de Lalique. Pour information, 40 millions de chiffre d'affaires, et en bénéfice depuis 2010. Si les parties parviennent à boucler le dossier, le curateur devrait recevoir une offre de reprise de Lalique dans le courant de cette semaine avec deux conditions suspensives : que la commission européenne considère qu'il n'y a pas de continuité d'activité industrielle et donc que son action soit éteinte par la faillite et que SPECI trouve une solution pour la construction d'une nouvelle usine dans un délai très court.

En effet, la faillite de la cristallerie est liée à la fois à la lenteur de développement du marché - progression lente du

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

chiffre d'affaires - mais également à la vétusté des outils et la panne définitive du four en février dernier. L'amortissement des coûts d'un four nécessite un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros par an et nous en sommes à 2,5 ; le cash drain annuel est donc important et l'évolution lente du chiffre d'affaires nécessiterait encore un gros effort pour arriver à l'équilibre.

L'accord avec Lalique leur permettrait, à terme, de soustraire environ 3 millions d'euros par an pour eux et plus nos 2,5 de chiffre d'affaires, cela fait 5,5 millions/an, mais également de bénéficier de leur réseaux de distribution, ils ont plus de 80 boutiques dans le monde, ce qui pourrait enfin pérenniser la cristallerie du Val Saint Lambert. Pour ce faire, il faut la construction d'un four de 4 tonnes, la rénovation de certains outils mais également la construction d'une nouvelle usine, sur base d'un loyer annuel garanti par la nouvelle société et par Lalique.

Par ailleurs, SPECI est en contact avancé avec d'autres repreneurs potentiels à qui un programme incluant la construction d'une nouvelle usine avec un nouvel outil est proposé.

Afin de ne pas voir les investissements considérables qui ont été faits en matière de développements de marchés, SPECI a proposé aux curateurs de reprendre la société en gestion durant quelques mois afin de permettre la reprise par de nouveaux investisseurs.

Des réunions ont lieu tous les mardi après-midi entre SPECI et les représentants des travailleurs afin qu'ils soient tenus informés de l'évolution des négociations et remettent leurs avis ! Il s'agit d'un parfait exemple de coordination entre le privé et les travailleurs pour permettre de dégager une solution.

Toute offre de reprise sera soumise au strict respect d'un plan social qui sera imposé par la Région, propriétaire de la marque !

En ce qui concerne Cristal Park, la disparition de la cristallerie n'aurait pas d'impact direct. Le projet est générateur de plusieurs centaines d'emplois nouveaux, créateur d'une nouvelle dynamique socio-économique sur la région et permet la réhabilitation d'une friche industrielle vieille de plus de 50

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

ans. Le plan financier du village commercial prévoit une aide de 600.000 € pour le déménagement de la cristallerie et la construction de la nouvelle usine à des conditions particulières. Cette clause reste d'application pour tout repreneur.

C'est en terme d'image et de passion que SPECI souhaite préserver cette activité industrielle sur le site ; la cristallerie du Val Saint Lambert est la seule cristallerie au monde à encore maîtriser la technique d'engobage de cristal et du coloré/taillé pour des pièces de prestige. Un tel savoir-faire des travailleurs doit être préservé et l'image d'une cristallerie moderne et active ne peut être que positive pour le projet.

La Wallonie est évidemment prête à soutenir un projet industriel qui permettrait de préserver un maximum d'emplois, dans le plus grand respect des règles européennes. Là aussi, comme dans le dossier sidérurgique, la Province en général et la SPI en particulier, seront toujours là pour prendre part à la relance et au développement de l'activité économique.

Cette intercommunale, mandatée par les 84 communes et par la Province de Liège elle-même, son actionnaire principal, il me plaît de le rappeler, a pour objet de mener des actions qui poursuivent toutes un but ultime : la création d'emplois et de valeur ajoutée en province de Liège.

Les missions principales qui lui sont confiées actuellement ne font pas a priori de la SPI un interlocuteur privilégié auprès d'ARCELORMITTAL en tant que repreneur potentiel ou investisseur industriel.

La SPI doit plutôt être perçue sous d'autres aspects qui font partie de son cœur de métier. Son action dans le cadre de l'annonce de la fermeture de la phase à chaud peut être rappelée au travers de quelques moments et actions clés.

Le plan Mathot-Foret de 2003 pour le redéploiement du Pays de Liège - Méthodes et perspectives - a identifié 10 axes de développements économiques sectoriels comprenant les pôles identifiés dans le plan Marshall qui lui date de 2009 par le Gouvernement wallon. La SPI a notamment travaillé à la mise en œuvre du Trilogiport, au développement de Liège Airport et au

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

développement de nouvelles technologies et des entreprises qui peuvent en être issues.

Plus particulièrement dans le bassin sidérurgique liégeois, la SPI a créé ou travaille à l'extension de ses parcs d'activités économiques à savoir Arbre Saint-Michel à Flémalle, les Hauts-Sarts, Wandre Wérihet, Bressoux Droixhe, j'en passe...

Elle a également requalifié de nombreuses friches, souvent grâce à l'action combinée de partenaires tels la SORASI et la SPAQUE.

Elle travaille également sur les actifs immobiliers du groupe ARCELORMITTAL au travers, d'une part, de sa participation à « l'immobilière ARCELOR » créée par la Wallonie et d'autre part, de sa collaboration avec ARCELORMITTAL sur un dossier précis, celui de l'aciérie LD, encore appelé site LD où la SPI dispose déjà d'un parc d'activité économique ou encore sur le site « Kessales ».

Les travaux entamés par les acteurs publics et privés au sein du GRE ont permis de miser sur plusieurs secteurs porteurs et de trouver de nouveaux débouchés voire de nouveaux produits. La dynamique, enclenchée dans le cadre de l'annonce de la fermeture du Chaud, doit certainement se poursuivre.

Voilà, Monsieur le Conseiller, Marcel, la Province de Liège agit où elle peut agir.

Nous prenons, bien entendu, la pleine mesure des difficultés que Liège rencontre mais aussi de nos exceptionnelles potentialités.

Voilà, je vous remercie. J'ai été un peu long mais le sujet méritait la réflexion et l'échange.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Président pour votre réponse.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Document 13-14/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2012.

Document 13-14/002 : Budget provincial 2013 - 3^{ème} série de modifications.

Document 13-14/003 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2013 - 4^{ème} série.

Document 13-14/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2014.

Document 13-14/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2014.

Document 13-14/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 - 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT. - Nous poursuivons aujourd'hui, la discussion sur le compte 2012 et les documents budgétaires 2013 et 2014. Sont intervenus hier : M. Alain DEFAYS, Mme Vinciane PIRMOLIN, M. Fabian CULOT, M. André GERARD, M. Luc LEJEUNE, Mme Marie MONVILLE.

J'ai 8 orateurs inscrits, à savoir : M. José SPITS, M. Luc LEJEUNE, M. Alain DEFAYS, Mme Vinciane PIRMOLIN, Mme Evelyn JADIN, M. Gérard GEORGES, M. Alfred OSSEMANN, M. Rafik RASSAA.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? M. MOCKEL, M. André GERARD, M. Eric LOMBA, M. Mathieu CONTENT, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, M. Freddy BREUWER, M. André DENIS.

J'invite les orateurs à venir à la tribune. On commence par M. José SPITS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. José SPITS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. J'ai deux interventions, la première concerne la rouille grillagée du poirier au pays de Herve, c'est un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer et je souhaiterais avoir quelques compléments d'informations.

Vous n'êtes pas sans savoir que les arbres fruitiers haute - tige font partie intégrante du patrimoine du Pays de Herve et,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

plus particulièrement le poirier « Légipont » dont les fruits sont la source principale des produits qui entrent dans la fabrication du bon « Sirop de Liège ».

Or, depuis quelque années, la rouille grillagée du poirier attaque ces arbres et les menace de disparition.

Cette maladie est véhiculée principalement par le genévrier d'ornement qu'il faut répertorier, arracher et surtout ne plus planter.

Les années précédentes, la Province de Liège, c'était le Député Mestrez avait lancé l'idée à l'époque, avec l'aide de Profruit et en partenariat avec les échevins de l'environnement de plusieurs communes du pays de Herve avait mis une logistique en place pour tenter d'éradiquer cette nuisance.

Alors hier, nous avons voté unanimement une aide à l'ASBL Les amis de la terre pour qu'ils puissent s'occuper du problème, je souhaiterais tout simplement M. le Député que vous puissiez nous assurer que l'aide apportée sera au moins aussi efficace que celle qui était apportée par le passé par les services provinciaux et nous expliquer aussi succinctement de quelles manières, les choses vont se passer concrètement sur le terrain.

Je vous remercie.

Ça c'était pour la première intervention. La deuxième concerne le respect des aînés et je parle ici principalement à la Députée et à l'ensemble de l'assemblée mais principalement à la Députée en charge de la Santé.

Dans une société où l'espérance de vie augmente, la place des seniors y est de plus en plus importante.

Les aînés jouent un rôle essentiel dans la société en s'occupant de leurs petits-enfants, d'un conjoint malade, ou encore, en s'engageant dans de nombreuses associations.

Le Groupe cdH-CSP pense que l'apport des seniors dans notre société n'est pas assez valorisé et que nous devons les considérer comme des acteurs de la société et non pas uniquement - cela se

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

passe parfois malheureusement - comme une charge.

Le Groupe souhaite que l'on mette davantage en valeur le potentiel des seniors en matière de créativité, de compétences, d'expérience, et de services aux familles.

Toutes ces mesures doivent être prises avec, comme trame unique, le rapprochement des aînés et des jeunes dans le respect mutuel, je cite vraiment ce terme parce que je crois qu'il est essentiel.

A titre d'exemple, citons : l'enseignement où le jeune pourrait bénéficier de l'expérience des aînés ; en matière de logement, les contrats de logement intergénérationnel où les jeunes et les moins jeunes peuvent s'aider mutuellement, la localisation de maisons de repos, comme c'est d'ailleurs le cas dans certains secteurs, au cœur de la vie sociale et non plus dans des endroits vides de vie.

Dans ce cadre, le Groupe cdH-CSP de la Province de Liège souhaite qu'une réflexion s'entame sur la création d'un Conseil Consultatif Provincial des Aînés, comme cela se fait notamment en Province de Luxembourg.

Ce Conseil Consultatif pourrait notamment : rendre d'initiative, ou à la demande de la Députée provinciale compétente, des avis ayant trait aux problèmes que rencontrent les aînés de notre Province, étudier, dans le cadre des crédits libérés par le Collège, les axes de travail permettant de répondre à une évolution positive des besoins rencontrés par le secteur, coopérer avec les groupements, les organisations et les institutions pour personnes âgées existantes ou encore à créer.

Je vous remercie pour votre double attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie M. le Conseiller, je cède la parole à M. LEJEUNE. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, Chers Collègues. Mon intervention portera sur la mobilité douce en province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Le conseil thématique de ce mois a mis en lumière la vision prospective que nous devons avoir pour notre territoire afin que celui-ci devienne une euro-métropole digne de ce nom. L'intelligence dans les initiatives stratégiques qui doivent être prises se décline notamment dans les concepts de mobilité durable et d'économie d'énergie dans les transports et les bâtiments.

Cette vision largement partagée par le cdH-CSP, et notamment à la tribune depuis 2011 relativement aux smart-cities, permet de mettre en lumière un aspect particulier : celui de la mobilité douce et de la mobilité de proximité, ou mobilité piétonne ou cycliste de loisirs ou du quotidien.

Le groupe cdH-CSP pense que la Province a son rôle à jouer de manière transversale, dans ses compétences liées à la fois à supracommunalité, à l'infrastructure et à la promotion touristique.

Supracommunalité d'abord : le groupe cdH-CSP propose de réfléchir à l'opportunité d'offrir une coordination et un accompagnement des communes dans la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de mobilité douce à l'échelle d'un territoire cohérent. Les communes adhérentes pourraient se voir soutenues par la Province à hauteur de X euros par habitant pour réaliser des infrastructures en lien avec cette mobilité cohérente.

Infrastructures provinciales ensuite : il est logique que dans tout projet géré par la Province (bâtiments et parking d'éco-co-voiturage), une offre de parking vélos soit proposée.

Promotion touristique de la province enfin : dans le prolongement du schéma cyclable directeur wallon, l'étude diligentée par la FTPL sur l'opportunité du vélotourisme en Province de Liège doit aboutir.

Un maillage urbain et péri-urbain, partie intégrante du concept de métropole, doit être concrétisé dans les meilleurs délais.

Il renforcera l'attractivité de notre province non seulement pour nos citoyens mais aussi pour les citoyens des régions

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

limitrophes, car il permettra la diffusion de cartes appropriées et la réalisation d'un balisage approprié.

Les leaders d'opinion que sont notamment les membres du GRACQ s'impatientent. Particulièrement en Basse-Meuse où les prémices d'un réseau des vergers remontent à 2004. Et le Commissariat général au Tourisme souhaite ardemment ce réseau à points nœuds pour combler un manque entre le Nord Limbourg et les Cantons de l'Est.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Afin de respecter une certaine alternance, j'invite à présent Mme Evelyn JADIN à venir poser sa question. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme Evelyn JADIN, Conseillère provinciale (à la tribune). - M. le Président, M. le Député-Président, Mme et MM. Les Députés, Mme la Directrice générale, M. le Gouverneur, Chers Collègues.

Il y a presque un an, j'ai pris la parole au sein de notre Assemblée pour la première fois en tant que jeune Conseillère.

Jeune et bleu et oui, ou blau comme on dirait chez moi. A l'occasion des dernières discussions budgétaires, j'interrogeais déjà le Collège sur l'avancement de l'Accord de Coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Un an plus tard, je m'étonne que ledit accord ne soit toujours pas signé alors qu'on me précisait que tout était négocié et qu'il ne s'agissait ici plus que d'une formalité de signature.

Je sais qu'il s'agit d'un sujet sensible et je vous assure que je ne souhaite en aucun cas agresser quiconque mais permettez-moi tout de même de m'interroger ... Une collaboration ne se résume pas à un simple flux financier, je pense que davantage d'initiatives provinciales devraient passer la frontière linguistique et qu'une collaboration renforcée entre toutes les entités est impérative.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

J'ai bien pris note de la volonté de notre institution d'encourager l'apprentissage des langues. Le budget provincial prévoit d'ailleurs un poste spécifique à ce sujet.

La Province au service de tous me dit-on. De tous, vraiment ? Oui, vraiment. Et je vous en félicite car comme j'ai l'habitude de le plaider, rien n'empêche la Province d'intervenir en Communauté germanophone en dehors de l'accord de coopération. La Province le fait et le fera encore davantage à l'avenir, j'en suis sûre, n'est-ce pas M. le Député-Président.

Toutefois, je reste persuadée qu'ensemble nous pouvons encore faire mieux et viser l'excellence, se concerter et promouvoir les services provinciaux, tels que les Hautes Ecoles de la Province. J'y vois un réel défi. Coopérer n'est pas seulement une question d'argent, c'est une question de bon sens et j'espère que les membres du Collège et les membres du Gouvernement de la Communauté germanophone seront ouverts à toutes propositions.

Vielen Dank für Ihr Aufmerksamkeit. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Danke schön Frau JADIN. Comme je me doute que l'intervention de M. OSSEMANN sera sur le même sujet, si vous pouvez intervenir. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Alfred OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président.

Pour moi, c'est la première fois à ce podium-ci après un an.

M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues.

Depuis que je siége au Conseil provincial, je me réjouis de constater que très nombreuses initiatives sont prises et réalisées par la Province de Liège.

De nombreuses institutions proposent à nos citoyens des formations adaptées, une formation continue, des aides dans les secteurs et domaines les plus divers ainsi qu'un soutien qui est des

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

besoins de tous les jours, que cela concerne la santé, la sécurité, le monde professionnel, le monde sportif, les loisirs, etc. etc..

Il m'arrive même parfois d'être impressionné de cette diversité et je dois bien constater qu'en fin de compte on connaît parfois bien peu de détails au sujet de la Province.

Chaque année au mois d'octobre, le Conseil provincial se penche sur le budget de l'année suivante. Cette année-ci, la Députation permanente a présenté un budget dont je dirais qu'il est équilibré même positif.

Comme vous ne l'ignorez pas chers collègues, un nouvel accord entre la Province de Liège et notre Communauté germanophone fait actuellement l'objet de négociations. Tout récemment d'ailleurs, plusieurs rencontres ont eu déjà lieu entre le Gouvernement de la Communauté germanophone et le Collège provincial. Cet accord devrait apporter un plus pour notre Communauté germanophone et je dois vous avouer ma satisfaction quand je vois dans le budget que la dotation de plusieurs articles est bien augmentée. Pour moi, une chose positive.

Oui, mes chers collègues, je parle de « notre » Communauté germanophone car il s'agit également de « votre » communauté germanophone qui notamment pendant de nombreuses années a servi de courroies de transmission politique entre les nations et les mentalités et elle est loin d'avoir fini d'assurer cette tâche.

J'ai également pu constater que la Province de Liège a été réellement présente dans divers domaines. Ici, je ne manquerai pas de citer les domaines de la sécurité, de l'urgence, y compris la formation de police et de ne pas oublier l'Ecole des Cadets du Feu. Des domaines qui me tiennent à cœur et qui sont indispensables pour nos citoyens.

La Province joue un rôle actif et a toujours signalé son accord pour venir en aide, par exemple, sur le champs logistique à l'imprimerie de la Province.

Avant de terminer, je me permets de revenir encore une fois sur ma question écrite du mois de février dernier concernant les agents de la sécurité en langue allemande.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

J'en appelle à nouveau à nos Députés provinciaux de trouver une solution pour trouver une solution pour organiser une telle formation en langue allemande dans notre province.

Pour en revenir au budget, après l'avoir lu et étudié, je peux vous dire qu'il aura mon assentiment sans condition.

Chers Collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. OSSEMANN. M. MOCKEL veut intervenir sur le même sujet, je propose que... de façon à regrouper les questions sur la Communauté germanophones par nos amis de la Communauté germanophone. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Alfred MOCKEL, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président. Jamais deux sans trois comme on dit. Voici donc mon intervention.

M. le Président, Chers Collègues.

En séance publique du 20 décembre dernier, j'avais interrogé M. le Président du Collège sur le futur accord Communauté germanophone/Province.

Dans sa réponse, le Député précisait notamment qu'on aboutirait à un accord avant les grandes vacances. Personnellement, j'ai ajouté 2013, je suppose que c'était bien l'intention.

Un retard de quelques mois n'est certes pas une catastrophe et je ne jette la pierre à personne. Je regrette cependant que cet accord ne soit pas présenté avec le budget 2014 de la Province.

Dans la Note de politique générale pour le budget 2014, on nous annonce cet accord pour la séance du mois de novembre, ... novembre ou décembre...

M. André GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Décembre.

M. MOCKEL, Conseiller provincial (à la tribune). - en tout cas pour un mois ou deux, c'est dommage, j'aurais bien aimé qu'on aurait

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

pu voter cet accord ensemble avec le budget puisque dans le budget, on trouve quelques bribes de l'accord futur... Comme un soutien au centre d'excellence de la Communauté germanophone en matière sportive, notamment la gymnastique, du tennis et du handisport.

A propos d'articles budgétaires, je tiens à saluer explicitement le doublement de la somme consacrée à la BRF dont le montant passe 80 à 160.000 €.

En décembre 2012, j'avais relevé dans mon intervention la situation financière précaire de la BRF et la nécessité de relever substantiellement ce montant. Je me réjouis donc beaucoup de cette adaptation.

Globalement, je reste quand même dans l'expectative quant au volume global de l'accord entre la Communauté germanophone et la Province de Liège car le projet du budget ne permet pas d'en identifier son ampleur.

Finalement, j'espère aussi que dans les années à venir, des demandes de subventionnement pour de bons projets émanant d'acteurs situés en communauté germanophone ne soient pas refusés avec le seul argument qu'ils ne soient pas prévus dans l'accord de coopération. Ceci est arrivé dans le passé, j'en ai eu plusieurs échos et j'espère que le Collège se montrera plus souple dans le futur car je trouve que de bons projets qui se développent après l'établissement d'un accord valent aussi qu'on s'y attarde.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'invite M. Alain DEFAYS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Mme et MM. les Députés, M. le Gouverneur, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Mes deux interventions s'adressent au Député provincial - Président en charge de l'Enseignement.

Les collaborations « directes » entre entreprises et écoles existent aujourd'hui sous deux formes : les stages de

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

l'enseignement de plein exercice et l'alternance.

Les stages sont organisés au 3^e degré de l'enseignement qualifiant de plein exercice, l'alternance est structurée autour des CEFA, les Centres d'Education et de Formation en Alternance, et de l'IFAPME.

Malgré ces deux formes de partenariat, les constats de l'entreprise sont encore trop souvent :

- une main d'œuvre insuffisante en quantité et en qualité
- des métiers en pénurie
- l'école ne forme pas toujours selon les besoins réels
- les compétences de base sont insuffisante, etc..

D'un autre côté, les critiques adressées par les écoles aux entreprises sont :

- l'entreprise veut tout : haut niveau de formation, employabilité immédiate, trilinguisme... sans vouloir investir dans la formation.
- quand on cherche des places de stage, on trouve difficilement des entreprises qui acceptent d'accueillir des étudiants pour un stage.

C'est ainsi que de nouvelles formes de collaborations organisées à titre d'expérimentation l'année scolaire 2012-2013, à l'initiative de la Ministre Simonet, ont été prolongées et développées cette année scolaire tellement l'engouement de l'entreprise et des élèves pour la formule fut important.

S'il avait paru nécessaire de démarrer une variante ces dispositifs de stage ou d'alternance, ce n'était pas pour le plaisir d'inventer ou d'innover, mais bien pour résoudre les difficultés liées essentiellement au recrutement des élèves dans l'enseignement de plein exercice ou dans les CEFA.

L'alternance ne permet pas toujours d'avoir des profils correspondant aux attentes de certaines entreprises désireuses d'engager principalement des profils techniques : électricien automatique, technicien en usinage... Ce fut la raison principale du démarrage de l'immersion en entreprise, au début de l'année scolaire 2012-2013.

Cette expérimentation qui n'a concerné que trois

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

établissements scolaires francophones, dont 1 en région liégeoise - dont 1 seul élève sur les 27 a abandonné le projet - fut donc couronnée de succès.

A court terme, l'immersion est une réponse au cri d'alarme des patrons et des entreprises. A moyen terme, c'est l'occasion de redynamiser les collaborations entre écoles et entreprises. A long terme, c'est augmenter le nombre d'inscrits dans les filières porteuses que sont : l'électromécanique, la soudure, l'usinage, l'automobile, l'habitat, l'énergie... où nous peinons aujourd'hui à attirer des jeunes. L'ambition de la FWB est d'augmenter de 20 % à l'horizon 2020 les jeunes inscrits dans ces filières, en s'appuyant sur l'immersion comme facteur d'attractivité des métiers qu'on veut mettre en avant auprès des familles.

Le groupe cdH-CSP demande que la question de l'enseignement en immersion puisse être examinée lors d'une prochaine réunion de la commission enseignement.

Instaurer un tel système dans l'enseignement provincial - avec des écoles volontaires et en réponse aux attentes d'entreprises - permettrait aux élèves du plein exercice, qui ont choisi une filière technique, de mettre directement en pratique leurs connaissances et de les développer pour leur plus grand bénéfice et celui de l'entreprise.

Après cette proposition M. le Député-Président, je souhaiterais encore vous interroger sur deux points.

Premièrement, un pont entre l'école et l'entreprise vient d'être jeté par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement et les organisations patronales ; le projet a été présenté le 26 juin dernier. Une des actions prioritaires vise le soutien aux pratiques qui ont prouvé leur efficacité en matière d'enseignement. Je viens d'évoquer une de ces pratiques.

Ma question : comment l'enseignement de la Province de Liège s'inscrit-il dans cette nouvelle démarche école-entreprise et, dès lors, dans la Fondation mise en place?

Deuxième question : l'Europe et la Région wallonne se lancent dans un plan d'insertion des jeunes chômeurs. 12 millions d'euros

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

sont prévus pour Liège auxquels s'ajoutera un montant émanant du Fonds social européen. Ces moyens permettront d'étudier de manière transversale des thématiques liées au sous-emploi des jeunes et d'en tirer des mesures concrètes.

Comment notre enseignement se positionne-t-il face à ce programme ?

Voyez M. le Député provincial, à l'heure des ronds-points, le cdh-CSP n'est plus au carrefour de l'Enseignement évoqué hier après-midi.

Deuxième sujet, le ROI dans l'Enseignement provincial et notamment les nouveaux moyens de communication.

L'arrivée de nouveaux moyens de communication sont en principe une bonne chose. En effet, comment ne pas se réjouir devant tout ce qui peut permettre à chacun de communiquer vite et bien avec ses semblables où qu'ils se trouvent. Cependant, comme chaque évolution technologique ou autre, les abus et les déviances existent.

On constate, en effet, dans le milieu scolaire notamment, l'utilisation sur internet, Facebook et autres d'images propres à la vie scolaire. Il s'agit d'une violation du droit à l'image. Chacun a droit à la protection de son image, tant les étudiants, que les professeurs, le personnel éducatif et d'entretien.

L'utilisation devient évidemment encore plus grave s'il s'agit d'images dégradantes ou humiliantes à l'égard des personnes.

Nous sommes bien conscients que le problème est difficile à appréhender tout en assurant la liberté de chacune et chacun et, sans doute complexe à appliquer sur le terrain.

Comment cette problématique est-elle rencontrée dans chacune des écoles de l'EPL? Y a-t-il des règles générales à l'ensemble de l'EPL? Ce sujet est-il prévu dans les ROI de chacune des institutions d'enseignement?

Ne pourrions-nous pas et c'est notre proposition, Monsieur le

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Député provincial-Président, prendre le temps prochainement de faire le point sur ce sujet lors d'une commission enseignement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'invite maintenant M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole.

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président.

M. le Président, M. le Député provincial Robert MEUREAU responsable notamment du Sport en Province de Liège, Chers Collègues,

Depuis octobre 2013, le Collège provincial a décidé de mettre en place le Guichet des Sports de la Province de Liège tel que prévu dans notre Déclaration politique générale pour les années 2012-2018.

La presse a longuement évoqué cette mise en place.

Après cette récente et officielle entrée en fonction, pouvez-vous nous informer sur la structure et le type de demandes déjà enregistré par ce Guichet des Sports ? Ce Guichet est-il accessible à Mme et M. Toutlemonde, ou uniquement aux groupes structurés et organisés.

Par ailleurs, qu'en est-il de son développement futur, notamment des partenariats avec d'autres associations actives dans le domaine du conseil aux acteurs sportifs. Je citerai notamment l'A.E.S., l'A.I.S.F.. Ne serait-il pas bon M. le Député de continuer à diffuser largement les moyens de contact pour atteindre ce guichet du sport en province de Liège, je citerais par exemples : le numéro vert, le numéro de téléphone, GSM, adresse mail, adresse postale ou tout autre moyen de diffusion de cette information.

Voilà, je vous remercie d'avance M. le Député provincial pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'invite maintenant M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole M. le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

M. Rafik RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci beaucoup M. le Président.

Très Cher Conseil provincial.

Hier soir Fabian CULOT à cette tribune s'ingéniait encore avec sa verve habituelle à dénoncer l'extrême-gauche qui cautionne les incivilités et vote avec la même constance contre la mise à disposition des Communes d'agents sanctionnateurs de la Province. M. CULOT est nostalgique d'un certain Maccarthysme et veut faire peur dans les chaumières avec des images de communistes mangeurs d'enfants. Je sais que Halloween est proche, mais enfin M. CULOT, ce serait bien de s'abstenir de ce genre de comparaison.

M. CULOT n'a pas apprécié que mon camarade Damien Robert lui attribue une côte de 2,5% dans la Meuse..

M. LE PRESIDENT. - M. le Conseiller restez-en sur les comptes 2103 et budget 2014.

M. RASSAA. - Oui, oui, je sais bien. Je vais y revenir. Comme Damien, M. CULOT j'apprécie votre art déclamatoire mais je trouve aussi que c'est malheureusement pour ne rien dire et c'est normal vous êtes en majorité avec le Parti socialiste à la Province et à Seraing, on y croirait presque. Apparemment, le MR qui voulait faire changer le centre de gravité à Liège du temps de M. REYNDERS n'est plus le MR d'aujourd'hui et puis de toutes manières, les valeurs libérales ont trop fait de dégâts dans notre société pour que leurs représentants méritent une côte supérieure. L'individualisme, la culture du chacun pour soi...

M. LE PRESIDENT. - M. le Conseiller, c'est la deuxième remarque... Je vous demande de revenir au fond...

M. RASSAA. - Je termine cette phrase...

M. LE PRESIDENT. - Terminez cette phrase et puis venez-en au fond...

M. RASSAA. - Je viens au fond... Voilà pour les explications M. CULOT mais venons-en au fond, les sanctions administratives communales.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Avec 213 organisations de la société civile, le PTB+ se mobilise depuis des mois maintenant contre les sanctions administratives en général et contre la nouvelle loi votée le 30 mai dernier, celle-ci autorise notamment des sanctions contre les mineurs de 14 ans avec un montant maximal de 175€ pour ceux-ci et 350€ pour les majeurs.

Ces sanctions administratives prétendent lutter contre les incivilités, ce concept vague que chaque sanctionneur interprète à sa guise. Des réglementations certes existent mais elles sont différentes dans les 195 zones de police du pays et les Communes sont poussées vers toujours plus d'amendes puisque plus le sanctionneur sanctionne plus l'argent rentre. Les SAC sont le règne de l'arbitraire, les communes sont en même temps juge et parti, elles déterminent quels comportements sont incivils, sanctionnent et reçoivent les recours. C'est tout simplement anti-démocratique.

Deuxième aspect, les SAC sont antisociales, bien sûr par le montant des sanctions mais aussi parce qu'elles individualisent des problèmes de société. On criminalise ainsi une série de comportements, jugés antisociaux, qui étaient auparavant accompagnés par des services sociaux : l'absentéisme scolaire, la délinquance juvénile, faisaient l'objet d'une politique de prévention, les drogues, la gestion des déchets et des encombrants et étaient envisagés comme une question sociale et collective. On oblige les gens à payer toujours plus cher leurs poubelles et puis on s'étonne de la recrudescence de dépôts clandestins. On veut, à juste titre, empêcher les gens d'uriner en rue alors que les toilettes publiques n'existent quasiment plus.

Alors quelles alternatives à ces SAC ? Comment faut-il sanctionner les comportements non respectueux du bien-être et du bien-vivre ensemble ? Pour le PTB, les sanctions doivent servir à réparer, éduquer et éviter la récidive. Deuxièmement, ces sanctions doivent être décidées par une juridiction de proximité, accessible à tous, et qui garantit les droits de la défense. Enfin, et c'est là que la Province pourrait concrètement intervenir, le PTB propose la mise en place de commissions de médiation en lieu et place de ces agents sanctionneurs. Le budget alloué à ces mises à disposition pourrait servir à mettre en place un projet pilote de telles

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

commissions. Ces commissions pourraient servir à résoudre plus rapidement, plus efficacement et plus collectivement surtout un grand nombre desdites incivilités. Elles pourront aussi constituer un relai entre les tribunaux et les communes pour l'exécution de peines alternatives, de peines réparatrices.

Nous espérons que cette proposition pourra être débattue en commission ou en Conseil et déposons un amendement budgétaire à cet effet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Voilà. J'invite maintenant Mme PIRMOLIN.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc). - C'est quoi l'amendement budgétaire ?

M. LE PRESIDENT. - Non, non, non. J'invite maintenant Mme PIRMOLIN.

M. RASSAA. - L'amendement est déposé...

M. LE PRESIDENT. - Vous avez déposé un amendement ? Vous pouvez le lire l'amendement simplement. Pardon, je n'ai pas fait attention. Lisez simplement la proposition d'amendement qu'on puisse la découvrir

M. RASSAA. - Attendu que les sanctions administratives communales aient prouvé leur inefficacité en termes de lutte contre les incivilités.

Attendu que les sanctions administratives communales soient le règne de l'arbitraire, qu'elles soient anti-démocratiques et antisociales.

Attendu que les sanctions doivent servir à réparer, éduquer et éviter la récidive.

Attendu que 5 articles budgétaires d'un montant total de 230.708€ sont dédiés aux agents sanctionnateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Le groupe PTB+ propose que cette même somme soit consacrée à l'élaboration d'un projet pilote de médiation dans les communes sous l'égide de la Province et en collaboration avec les services sociaux et les administrations judiciaires et communales.

Voici.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'invite maintenant Mme PIRMOLIN.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune). - M. Le Président, Mme et MM. Les Députés, M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale, Chers Collègues.

Lors de la session budgétaire de novembre 2012, le groupe cd-CSP vous avait proposé d'entamer une réflexion sur l'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire. La difficulté pour les parents de trouver une solution de garde pour leurs jeunes enfants, le manque de places dans les milieux d'accueil subventionnés... étaient à la base de cette proposition.

Un an plus tard, les difficultés de garde, le manque de places sont toujours d'actualité.

Dans le cadre de la réflexion supracommunale, le service aux citoyens et à la personne a été identifié comme un des thèmes prioritaires de mise en œuvre de projets.

La réflexion quant à l'accueil de la petite enfance participe clairement à la problématique.

Des projets locaux d'accueil de la petite enfance échouent souvent par manque de moyens financiers ou même par crainte des responsables locaux de ne pouvoir assumer les charges futures.

Toutefois, des initiatives de partenariat public-privé dans le domaine de l'accueil de la petite enfance ont déjà été lancées avec succès et démontrent l'intérêt d'associer plusieurs partenaires. Je ne citerai à titre d'exemple que la crèche des « Petits Voyageurs » à la Gare des Guillemins.

Si un Plan Cigogne 3 est annoncé avec l'ouverture de 2049 nouvelles places en FWB d'ici fin 2014, le taux de couverture ne

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

sera malheureusement pas suffisant.

Dois-je rappeler qu'au niveau social et humain, le lieu d'accueil de la petite enfance, c'est aussi un lieu de socialisation. Or, la socialisation de l'enfant dès le plus jeune âge prévient l'échec à l'école maternelle, primaire ou secondaire.

A l'autre extrémité de la ligne du temps, l'aide, le soutien, l'accueil des personnes âgées dans des infrastructures adaptées... suscitent autant de questions et rentrent également dans le cadre du service aux citoyens et à la personne. Des maisons de retraite à l'initiative de plusieurs partenaires publics et/ou privés ou d'autres formules de type résidence-service voient le jour, mais sont encore insuffisantes. Pensons aussi aux listes d'attente de nombreuses maisons de repos. La Province, amie des communes, ne devrait-elle pas se pencher sur cette problématique ?

Le groupe des conseillers provinciaux cdH-CSP propose dès lors que cette thématique soit rencontrée dans les travaux qui seront menés au niveau de la Coordination provinciale dès le premier triennat de ses travaux. De même, une réunion thématique de la 4^{ème} commission de notre Conseil pourrait formuler des propositions concrètes de partenariat et de localisation de lieux d'accueil, en ce compris des lieux intergénérationnels.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'invite maintenant M. Eric LOMBA. Vous avez la parole M. le conseiller.

M. Eric LOMBA, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président.

M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale, M. le Président du Collège, Mme et MM. les Députés provinciaux, Chers Collègues.

A l'occasion de la Foire de Libramont, j'ai eu le plaisir de constater que les Services agricoles avaient été mis en évidence par le Groupe Carrefour pour leur action en matière de commercialisation de produits du terroir en province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Cette récompense résulte sans aucun doute d'une reconnaissance du travail effectué par les Services agricoles et ce, par un grand groupe commercial.

Je pense que ce travail mérite une mise en évidence au sein de notre Assemblée. Dès lors, M. le Député provincial, pouvez-vous nous expliquer les actions menées par les Services agricoles en matière de commercialisation en circuit court avec ou sans Carrefour et leurs perspectives de développement notamment avec des territoires ruraux, je pense ici par exemple au groupe d'action local « Le Pays des Condruze » et le développement en son sein de projet de formation et de production maraichers, je cite « point vert » et « point ferme ».

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'invite maintenant à la tribune M. André DENIS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. André DENIS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Mme la Greffière, Chers Collègues,

J'aimerais à nouveau attirer votre attention sur une taxe qui me semble tant injuste que peu importante pour l'équilibre budgétaire et de notre Province.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de la régulation du castor pour les cours d'eau provinciaux, ça c'était l'objet de mon intervention de l'année passée.

Une taxe qui me semble injuste et peu importante pour l'équilibre budgétaire de notre Province, il s'agit, comme vous l'aurez compris, de la taxe provinciale sur les permis de port d'arme de chasse.

Cette taxe de laquelle s'acquitte les chasseurs annuellement d'un montant individuel de l'ordre de 22 € et pour un total budgétaire de plus ou moins 84.000€.

Ce n'est pas tant le montant individuel qui pose problème à la majorité des chasseurs mais bien le fondement de cette taxe.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Depuis de nombreuses années et particulièrement l'année passée, la Province a supprimé un grand nombre de taxes. L'assiette de la taxation provinciale étant principalement maintenant axée sur le précompte immobilier.

Ainsi, le chasseur contrairement à d'autres catégories d'habitants de la province se voit taxé sur la pratique de son hobby. Ceci est d'autant plus regrettable que le chasseur joue un rôle important dans l'équilibre et la diversité des espaces naturels dont ils sont des acteurs incontournables car la chasse est bien autre chose que le simple prélèvement de gibier, elle est d'abord une passion pour la nature, la vie sauvage, la faune et la flore.

En s'échappant temporairement de ses activités professionnelles, le chasseur éprouve du plaisir à se retrouver au cœur de la vie discrète de la nature et ce n'est en définitive que rarement voire exceptionnellement qu'il utilisera son arme.

Pour les communes rurales ou semi-rurales comme celle dont je suis issu, le chasseur joue un rôle essentiel dans l'équilibre des finances communales. D'une part à travers les locations de chasses qui sont un revenu non négligeable pour les communes ; d'autre part, dans la diminution des dégâts causés par le gibier aux cultures boisées, elles-mêmes une autre source importante dans l'équilibre des budgets communaux.

Au moment où la Province s'inscrit résolument dans la supracommunalité, permettre aux chasseurs de pratiquer leur activité est, vous l'aurez compris, une aide indirecte aux communes rurales, s'inscrivant ainsi pleinement dans l'axe de supracommunalité.

Par ailleurs, savez-vous que la Région wallonne s'acquitte annuellement de montants considérables pour indemniser les agriculteurs de dégâts causés par certains animaux protégés.

La distinction des dégâts dus aux animaux protégés par rapport aux animaux chassables tel le sanglier sont difficilement identifiables. Ainsi, une bonne pratique de la chasse et des dégâts dus à certains gibiers pourrait également s'inscrire dans l'axe de partenariat imposé par la Région wallonne à notre Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Vous voyez, supracommunalité, partenariat avec la Région wallonne, voilà déjà deux raisons supplémentaires pour envisager la suppression de cette taxe autant discriminatoire que peu profitable au budget provincial.

Le chasseur, contrairement aux pratiquants d'autres activités, ne demande pas de subside mais simplement une considération en relation avec les services qu'il rend à la collectivité à travers la pratique de son hobby.

Souhaitez-vous voir les chasseurs investir les débits de boissons ou les officines de paris aux courses de chevaux, deux catégories d'établissements exonérés de taxes provinciales depuis l'année dernière avec le risque d'assuétude qui y serait lié.

N'est-il pas préférable que le chasseur s'adonne à son hobby au grand air, élément essentiel à la mise en œuvre de médecine préventive, chère à notre Province.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que le chasseur n'est pas le dernier à sociabiliser avec ses congénères à l'issue de la pratique de son sport. La sociabilisation n'est-elle pas importante pour nos services tant des affaires sociales que culturelles.

Enfin, je ne serai pas plus long. Ma demande porte, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, sur la suppression de la taxe des permis des ports d'armes de chasse, la diminution du coût de la pratique de la chasse et par là, son augmentation s'inscrivant résolument dans la mise en œuvre d'une belle transversalité des compétences provinciales : préservation du patrimoine, aide financière aux communes, supracommunalité, lutte contre les assuétudes, affaires sociales et culturelles et bien entendu Agriculture.

Chaque Député et chaque Direction y trouvant un bénéfice, le budget pourrait être équitablement compensé et réparti.

Je suis bien conscient que ma demande sera difficile à mettre en œuvre lors du budget 2014 étant entendu que le budget est déjà sérieusement avancé. Néanmoins, je vous demande de garder la cible de la suppression de la taxe sur le permis de port d'armes en ligne

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

de mire. Fidèle au poste, je ne manquerai pas de vous rappeler régulièrement l'objectif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'invite maintenant M. André GERARD.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président.

Je vais vous parler des blaireaux... non... Et je serai bref.

Il s'agit ici du transport hélicoptéré de Bra-sur-Lienne.

A l'exercice ordinaire, sous la rubrique 352/640 705, nous pouvons prendre connaissance de la mesure du soutien de notre Assemblée au centre de secours de Bra-Sur-Lienne c'est-à-dire 52.000€ de manière linéaire.

En préambule, je pense que l'intitulé lui-même mériterait d'être revu. Parler à l'actuelle de projet de centre, explique peut-être justement la nécessité de revoir de manière réaliste le soutien que nous leur apportons.

Ils ont fait leur preuve, ce n'est plus un projet, c'est une nécessité et leur efficience a déjà permis de sauver bon nombre de nos concitoyens qui n'auraient peut-être pas eu la chance de bénéficier encore des biens-faits de l'existence.

Ce projet que nous devons au jusqu'aboutisme de feu le Dr Maquat a largement évolué, contrairement au soutien que nous lui portons aujourd'hui. Pouvons-nous décemment trouver normal qu'un tel service soit tenu de compter sur les organisations de bienfaisance pour sa survie ?

M. le Député, chers Collègues, je souhaite un soutien revu nettement à la hausse, le doubler serait à mon sens un minimum dans l'immédiat, afin qu'il puisse évoluer avec les réalités de notre société. Je vous demanderai également de l'indexer.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'invite à présent M. BREUWER. Vous avez la parole M. le conseiller.

M. Alfred BREUWER, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Gouverneur, M. le Président, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues.

Si j'étais intervenu après André, j'aurais dit qu'on pourrait peut-être à travers cette intervention me taxer de chasseur de prime puisque moi, je vais vous parler d'un sujet qui me tient beaucoup à cœur, et j'ai cru comprendre qu'il tenait à cœur à beaucoup de personnes dans cette assemblée, à savoir les Agences immobilières sociales.

Une fois n'est pas coutume, je monte à la tribune, elle n'est pas bien haute, ça va pour moi, pour ma petite taille, cet après-midi pour aborder ce sujet cher au groupe MR.

C'est un concept les AIS, un objet social qui nous séduit toujours plus, celui du logement décent pour tous à loyer modéré, vraiment incarné par les Agences immobilières sociales.

Il s'agit d'une approche réaliste et responsabilisant toutes les parties. Une approche socialement intelligente. Il n'y a pas de logement, ai-je coutume de dire, sans un bon propriétaire et un bon locataire. Et nous devons quand même bien constater quelque soir les projets publics que le parc locatif privé restera toujours prédominant d'où nous devons toujours plus nous en occuper.

Historiquement, l'aide provinciale a significativement contribuer à l'essor des AIS qui représentent pas moins de 880 logements sur 4010 en Région wallonne, 880 logements en province de Liège, pour un nombre de 9 AIS, il n'y a pas si longtemps que ça, il y en avait 5 mais donc maintenant nous en sommes à 9 puisque nous avons 2 AIS en région germanophone sauf erreur et on nous a dit tout à l'heure que la Communauté germanophone était partie intégrante de notre province et c'est bien ainsi.

Et donc 9 AIS provinciales en province de Liège sur un total de 27 en Wallonie, ce qui situe quand même l'importance du sujet. Alors, sans ignorer ou nonobstant la perspective du transfert de

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

compétence et tout en soulignant déjà d'ores et déjà la dimension éminemment sociale de l'intervention provinciale qui ne peut être ignorée, nous nous réjouissons à nouveau de voir un montant de 125.000 € inscrit au budget.

Cela nous amène à vous demander, Mme et MM. les Députés, à vous demander des précisions quant à la répartition qui va être appliquée sur cette enveloppe de 125.000€, sachant qu'en peu de temps on est passé de 5 AIS à 9 sur le territoire provincial et tenant compte du fait aussi que toutes les AIS ne gèrent pas le même nombre de logements, cela va de 17 à 253 et le nombre évidemment d'ETP varie sensiblement, cela va de deux à huit personnes donc l'enjeu n'est pas toujours le même partout et il y a peut-être un assez qui nous échappe parfois, à ma connaissance, toutes les communes ne contribuent pas dans toutes les AIS ou toutes les AIS ne bénéficient pas toujours de subventions communales ou s'il y a toujours subvention communale, elle n'est pas toujours de la même ampleur. Et donc, ça doit nous interpeller lorsque évidemment la Province est amenée à intervenir, elle n'est pas là pour réparer un manquement quelconque, elle est peut-être là d'abord pour objectiver les choses et excusez-moi d'utiliser le terme, il y a peut-être parfois une question de performance à récompenser aussi au travers d'une intervention provinciale.

Moi, je vous demande évidemment que ces éléments ne soient pas absents de la réflexion qui va conduire à la répartition de l'enveloppe dont nous nous réjouissons, l'ai-je indiqué, et je pense qu'il faut peut-être maintenant penser à une modulation des subventions, à une approche différenciée et puis alors je conclurai en disant qu'il est peut-être déjà pertinent de se poser la question de que se passera-t-il au-delà de 2014 puisque l'avant-projet de décret discuté au niveau du Gouvernement wallon ne nous empêche pas, ne nous interdit pas d'encore envisager des interventions au niveau des agences immobilières sociales même si nous sommes au départ dans une politique logement mais tout simplement, comme je l'ai déjà indiqué, parce que c'est une politique éminemment sociale, la clé, le succès, la spécificité de l'AIS, c'est l'accompagnement social et donc, à ce titre-là, indépendamment des aspects strictement logements, plus techniques, mise à disposition de logements, c'est l'accompagnement social qui fait le succès des AIS et je pense que ça nous devrions peut-être nous inscrire dans une pérennisation de l'aide provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le conseiller. J'invite Mme Muriel BRODURE. Vous avez la parole.

Mme Muriel BRODURE, Conseillère provinciale (à la tribune).- M. le Président, Mme et MM. les Députés, Mme la Greffière, Chers Collègues.

M. le Député provincial en charge des Sports. La Note de politique générale du Collège provincial pour le budget 2014 prévoit en son volet sport de poursuivre l'action sportive de la Province de Liège, notamment auprès des jeunes au travers de l'Académie provinciale des Sports.

A ce sujet, pourriez-vous dresser un bilan académique des derniers mois écoulés mais aussi nous informer sur la future évolution en la matière ?

Dans ce créneau, il est en effet prévu que notre service des Sports veillera à développer et à étendre les activités de cette Académie en 2014.

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'invite M. Mathieu CONTENT. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Mathieu CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. J'ai deux interventions. Je vais les faire à la suite l'une de l'autre.

M. le Président, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues.

Vous connaissez mon attachement au concept de supracommunalité qui cherche redéfinir les relations entre différents types de pouvoirs locaux. La Province de Liège semble avoir compris cet enjeu et je trouve ça bien.

Et vous connaissez également la volonté que j'ai de promouvoir la mobilité douce et en particulier les déplacements quotidiens à

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

vélo. Le vélo comme moyen de transport, le vélo pour aller travailler, le vélo pour aller faire ses courses etc. donc, je rejoins M. LEJEUNE dans ses réflexions.

Notre Province s'occupe beaucoup de promouvoir le cyclisme sportif et organise ou accueille régulièrement des événements cyclistes sportifs importants. C'est un bel atout.

Pour moi, l'accueil dans notre province est un atout mais cela doit aussi servir à promouvoir plus et mieux le vélo comme moyen de transport au quotidien. Et je trouve que nous n'en faisons pas assez et c'est dommage.

Je ne sais pas si vous allez de temps en temps vous promener dans le Limbourg flamand ou en Limbourg hollandais, on parlait tout à l'heure de ne pas vivre sur une île déserte, effectivement. Ce n'est pas très loin, il suffit de se rendre à Tongres ou à Maastricht, est-ce que vous avez déjà remarqué la différence énorme qu'il existe avec notre province en terme de développement des infrastructures cyclistes ? Pistes cyclables, parking sécurisés pour vélos, ouvrages d'art uniquement dédiés aux déplacements en vélo au quotidien. Et ça marche ! Les flamands et les hollandais se déplacent beaucoup à vélo, c'est bon pour la mobilité car ça soulage la pression automobile et donc ça réduit les bouchons, ce qui est bon aussi pour l'économie. C'est bon pour la santé publique parce que les gens qui se déplacent à vélo font fonctionner leurs muscles et entraînent naturellement leurs corps et bien sûr, c'est bon pour l'environnement puisque le vélo ne produit pas de CO₂. Et pourtant notre province fait partie des territoires à la traîne dans le développement d'infrastructures dédiées au cyclisme au quotidien.

Nous avons la chance d'avoir de bonnes relations avec le cyclisme sportif, profitons-en pour mettre cet atout au service de la mobilité douce. Mettons des moyens à disposition des communes pour développer des infrastructures nécessaires au développement du vélo comme moyen de transport dans notre province.

La Wallonie a mis en place son action « Wallonie cyclable » et a sélectionné un certain nombre de communes pour y soutenir le développement du vélo. Je pense que notre province pourrait trouver certaines synergies avec ce plan et venir compléter le soutien

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

public au développement d'infrastructures de qualité pour développer le vélo comme moyen de transport dans notre province.

La supracommunalité, telle que vous la concevez M. le Député, peut-être un outil fort bien adapté pour développer un tel soutien au vélo.

Nous pourrions imaginer qu'une partie de la somme prévue pour le développement de projets supracommunaux soit spécifiquement dédiée au développement d'infrastructures cyclistes par les communes ou qu'une somme spécifique soit ajoutée au budget de la supracommunalité pour développer ce type de budget.

Comme la Province met de l'argent à disposition des communes pour développer des parkings d'éco-voiturage, elle mettrait également de l'argent pour développer des pistes cyclables, des parkings vélos sécurisés, des Ravels ou d'autres types de projets d'infrastructures cyclistes reliant diverses communes voisines l'une de l'autre.

Je vais prendre un exemple très concret. Vous savez peut-être la Commune de Trooz et la Commune de Chaudfontaine travaillent actuellement ensemble sur le développement d'un Ravel le long de la Vesdre. Un tel projet serait bénéfique tant pour le cyclisme comme moyen de transport que pour le cyclisme comme activité touristique. Et on en a parlé aussi tout à l'heure. Pourquoi ne pas imaginer que ce Ravel se prolonge vers Liège en passant par Chênée et Vers Verviers en passant par Pepinster, on pourrait alors imaginer de développer aussi les différents Ravel déjà existants et de mieux les connecter entre eux mais on pourrait aussi les connecter avec des pistes cyclables le long des routes. Nous pourrions dès lors imaginer un soutien important de la Province à de tel projet dans le cadre de la supracommunalité. D'autant plus si une partie du budget supracommunalité est dédié à de tels projets. On sait qu'un des freins au développement de telles infrastructures est la difficulté qu'ont les communes à créer des liens entre leurs projets respectifs dédiés au vélo.

Je pense que la Province pourrait contribuer à lever ces freins mais aussi à donner une certaine cohérence entre les différents projets.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

C'est pour cette raison que je vous propose d'ouvrir un nouveau poste budgétaire conséquent dédié au soutien supracommunal aux communes pour des projets de développement d'infrastructures liées au vélo comme moyen de transport. Il s'agirait dans un premier temps d'un euro prévisionnel afin de pouvoir évaluer quelle somme pourrait y être dédiée et je vous demande de mettre cela à l'ordre du jour d'une prochaine commission d'autant plus qu'un autre conseiller en a parlé, c'est vraiment bien, on peut vraiment avoir de la matière pour en parler.

Je vous en remercie.

Au niveau de ma deuxième intervention, elle concerne les séances en streaming direct sur internet.

Il n'existe plus actuellement un parlement en Belgique qui ne dispose ou ne réfléchisse à mettre en place un service de retransmission de ses sessions de travail en direct sur internet via un service de streaming. La Chambre le fait, le Sénat le fait, le Parlement de la Communauté le fait et le Parlement wallon est en train de le mettre en place. Dernièrement même, le Conseil communal de Liège a testé l'idée en retransmettant une de ses séances en direct sur internet en partenariat avec RTC.

Internet est une chance, une chance de développer la publicité des débats des assemblées des élus du peuple que nous sommes. Nos assemblées sont publiques, tout citoyen a le droit de venir y assister mais grâce à internet, nous pourrions augmenter ce droit démocratique de tout citoyen. Ce serait définitivement un renforcement de la démocratie.

De plus, la retransmission de nos débats sur internet pourrait augmenter notre visibilité et serait bon pour la communication de la Province.

Nous avons la chance d'avoir un nouveau site internet bien construit et facile d'accès. Alors profitons-en.

J'avais déjà eu l'occasion d'en parler lors d'une de nos commissions en mars dernier et l'on m'avait répondu que le débat aurait lieu mais je ne le vois toujours pas venir. De plus avons-nous vraiment besoin d'un débat sur la question ? Nos conseils sont

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

déjà public, il ne ferait ainsi que d'augmenter leur audience, ce qui serait bon pour la province et pour la démocratie.

Il me semble normal au 21^{ème} siècle de rendre les débats démocratiques publics jusque sur la toile.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'ajouter un nouveau poste budgétaire dédié au développement d'un service de retransmission en direct et en streaming des séances de notre Conseil sur le site internet de notre Province.

Il s'agirait dans un premier temps d'un euro prévisionnel afin de pouvoir évaluer quelle somme pourrait y être dédiée et je vous demande aussi de mettre cela à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller, Voilà. Hier et aujourd'hui, j'avais 21 membres de notre assemblée qui souhaitaient intervenir. Y-t-il d'autres demandes ?

Plus personne.

Je clos la discussion générale étant entendu que la journée de demain sera consacrée d'une part, aux réponses des Députés provinciaux quant aux interventions qui ont eu lieu hier et aujourd'hui et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes et, d'autre part, aux interventions des chefs de groupe relatives au compte 2012 et aux documents budgétaires 2013-2014.

Je rappelle que les amendements budgétaires 2014 déposés les 21 et 22 sont renvoyés directement aux commissions compétentes pour examen attentif et que les réponses des Députés concernés ne porteront donc pas sur les amendements déposés en séance.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2013

2013, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est prévue ce mercredi 23 octobre 2013 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H50.